REGLEMENT

DROITS DE JEU GOLF

SEIGNOSSE

INTRODUCTION : La section golf de l'UDSP 40 met à disposition de ses adhérents des droits de jeu d'entrainement négociés avec le golf de SEIGNOSSE.

Licence de l'année en cours obligatoire + Index inférieur à 36

1 CARNET DE 10 GF du 01/01/2027 au 31/12/2027 renouvelable 1 fois

Périodes exclues à respecter scrupuleusement pour :

- **Vacances scolaires 2026/2027 de la Zone A,**
- **Jours fériés,**
- **Week-ends fériés du 6 au 9/05/2027 et du 15 au 17/05/2027.**

Prix adhérents :

- Membres actifs : 20€
- Membres associés : 45€

Mode de réservation :

- Acheter des droits de jeu à la section (peut se faire largement à l'avance)
    - Demande à faire sur le site ou au responsable de la section qui vous enverra votre voucher, une fois le règlement effectué.

- L'utilisation de ces GF se limitent aux adhérents de la section golf de l'UDSP40 : **(Une liste des bénéficiaires est à disposition du golf.)**
- Lors de leur réservation par téléphone, mentionnez votre appartenance à la section golf de l'UDSP40 ;
- Possibilité de réserver 72 heures avant le départ souhaité,
- Fournir un voucher avec leur nom et prénom (une pièce identité pourra être demandée) (Voucher édité par le responsable de section),
- L'utilisation des GF sera limitée à 4 par jour,
- En cas de problème avec un adhérent, celui-ci pourra être exclu du système ou de la section selon la gravité des faits

Le responsable de la section

